

LIGNE 2B

COTRA :
Ligne 33

Zones tarifaires :
: frontière
(se reporter au tableau
de tarification)

POINTS D'ARRÊT ET ZONES TARIFAIRES

- ANGERS, Gare Routière Pl. Semard
- ANGERS, Château
- ANGERS, Monprofit
- ANGERS, Bichon
- ANGERS, Blériot
- ANGERS, Lecuit
- CANTENAY-ÉPINARD, Legras
- CANTENAY-ÉPINARD, Le Ronceray
- CANTENAY-ÉPINARD, Lotissement Masson
- CANTENAY-ÉPINARD, Marotières
- CANTENAY-ÉPINARD, Croix de Sarthe
- FENEU, Petite Lande
- FENEU, Lande
- FENEU, Fontaine
- FENEU, Route de Champigné
- FENEU, Zone Artisanale
- FENEU, La Sable
- FENEU, Morlières
- FENEU, La Croix de Beauvais
- SCEAUX, Centre Bourg
- ÉCUILLÉ, Centre Bourg
- BOURG, Centre Bourg
- SOULAIRE, Centre Bourg

- CHAMPIGNÉ, Place de l'Église
- SCEAUX, Centre Bourg
- ÉCUILLÉ, Centre Bourg
- BOURG, Centre Bourg
- SOULAIRE, Centre Bourg
- FENEU
- CANTENAY-ÉPINARD, Lot. Masson
- CANTENAY-ÉPINARD, Le Ronceray
- CANTENAY-ÉPINARD, Legras
- ANGERS, Lecuit
- ANGERS, Blériot
- ANGERS, Bichon
- ANGERS, Monprofit
- ANGERS, Château
- ANGERS, Gare Routière Pl. Semard

CHAMPIGNÉ - ANGERS

Jours de circulation	LMMe JV	LMMe JV	S
Circule pendant les vacances scolaires	non	non	non
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI

CHAMPIGNÉ	06.30		
SCEAUX-D'ANJOU	06.40		
ÉCUILLÉ	06.45		
BOURG	06.50	07.15	
SOULAIRE	06.52	07.20	07.15
FENEU	I	I	07.20
CANTENAY, Lotissement Masson	06.55	07.25	07.25
ANGERS, Place Sémard	07.18	08.00	08.00

Ne circule pas les jours fériés.



En raison des travaux de tramway à Angers,
certains services risquent de subir des retards.

ANGERS - SOULAIRE

Jours de circulation	S	Me	LM JV	LM JV
Circule pendant les vacances scolaires	non	non	non	non
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	OUI

ANGERS, Place Sémard	12.30	12.50	17.05	18.25
CANTENAY, Lotissement Masson	12.56	13.15	17.32	18.50
FENEU	13.04	13.22	17.40	18.58
SCEAUX-D'ANJOU	13.17	13.30	I	19.06
ÉCUILLÉ	13.27	13.40	I	19.16
BOURG	13.32	13.45	17.52	19.21
SOULAIRE	13.37	13.50	17.55	19.26

Ne circule pas les jours fériés.



En raison des travaux de tramway à Angers,
certains services risquent de subir des retards.

Tarifs

Tarif usagers non scolaires

Nbre de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel	Abon* Anjou Pass Mensuel	Abon* Anjou Pass Annuel
1	Intérieur d'une zone ou franchissement d'une frontière zonale	1,60 €	11,90 €	34,00 €	340,00 €	52,00 €	44,38 €/mois soit 532,50 €
2	Franchissement de deux frontières zonales	4,10 €	29,40 €	46,00 €	460,00 €	61,00 €	51,88 €/mois soit 622,50 €
3	Franchissement de trois frontières zonales	5,90 €	41,00 €	67,00 €	670,00 €	77,00 €	65,00 €/mois soit 780 €
4	Franchissement de quatre frontières zonales	7,60 €	52,60 €	102,00 €	1020,00 €	103,00 €	86,88 €/mois soit 1042,50 €

* Un abonnement intermodal valable sur les réseaux Anjou Bus et Cotra, plus pratique et plus économique -25%

Tarif solidarité

0,50 € le voyage (sur présentation de la carte), réservé aux bénéficiaires du RSA de base (RMG) et leurs ayant droits, et sous conditions de ressources (< 80 % du SMIC) aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé.

Tarif carte Icar

1,40 € le voyage quelle que soit la distance parcourue*, les mercredis après 12 h 00, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de moins de 25 ans résident ou scolarisés en Maine-et-Loire, sous réserve de fournir une photo d'identité et un certificat de scolarité ou d'apprentissage pour l'établissement de la carte.

* Uniquement pour les trajets effectués en Maine et Loire.

Les cartes solidarité et cartes Icar sont délivrées en gare routière et en mairie.

Tarif handicapés

demi-tarif sur présentation de la carte d'invalidité (taux ≥ à 80 %).

RENSEIGNEMENTS

Gare Routière -
Esplanade de la Gare - ANGERS
Tél. 0820 16 00 49

C.A.A

2, Bd Léo Lagrange
BP 81001 - 49137 LES PONTS DE CÉ
Tél. 02 41 69 10 00

Votre recherche d'itinéraire
en Pays de la Loire avec
destineo.fr

Conseil général de Maine et Loire
Direction des transports scolaires et de voyageurs
www.anjoubus.fr

Ce document est imprimé sur papier recyclé pour le respect de l'environnement

Horaires d'hiver

LIGNE 2 : ANGERS -
SAINT-DENIS-D'ANJOU
ANGERS - SOULAIRE

Valables du 2 SEPTEMBRE 2010 au 1^{er} JUILLET 2011

LIGNE 2B
COTRA :
Ligne 33



Bougez plus...
Bougez Anjou bus !

www.anjoubus.fr

Anjou Bus
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

LIGNE 2

COTRA:
Ligne 33

Zones tarifaires :

--- : frontière
(se reporter au tableau
de tarification)

Correspondance

LIGNE

4

(a) desserte uniquement
dans le sens Sablé-Angers

POINTS D'ARRÊT
ET ZONES TARIFAIRES

- ANGERS, Place Sémard
- ANGERS, Château
- ANGERS, Monprofit
- ANGERS, Bichon
- ANGERS, Blériot
- ANGERS, Lecuit
- CANTENAY-ÉPINARD, Legras
- CANTENAY-ÉPINARD, Le Ronceray
- CANTENAY-ÉPINARD, Lotissement Masson
- CANTENAY-ÉPINARD, Marottières
- CANTENAY-ÉPINARD, Croix de Sarthe
- FENEU, Petite Lande
- FENEU, Lande
- FENEU, Fontaine
- FENEU, Route de Champigné
- FENEU, Zone Artisanale
- FENEU, La Sablé
- FENEU, Morlières
- FENEU, La Croix de Beauvais
- CHAMPIGNÉ, Place de l'Église
- CHAMPIGNÉ, La Salmonnière
- CHÂTEAUNEUF/SARTHE, Ma Campagne
- CHÂTEAUNEUF/SARTHE, Place Robert Lefort
- CONTIGNÉ, Centre Bourg
- MIRÉ, Centre Bourg
- SAINT-DENIS-D'ANJOU (53), Poste
- SOUVIGNÉ/SARTHE (72), Souvigné
- SABLÉ/SARTHE (72), SNCF
- SABLÉ/SARTHE (72), Champ de Foire (a)
- SABLÉ/SARTHE (72), La Poste

SABLÉ - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - FENEU - ANGERS

Jours de circulation	LMM JVS	LMM JV	S	LMM JV	LMM JV	L V	LM JV	Me S	LMM JV
Renvoi à consulter	1								
Circule pendant les vacances scolaires	OUI	non	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI

SABLÉ-SUR-SARTHE, Poste						11.50			
SABLÉ-SUR-SARTHE, SNCF						11.55			
SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE						12.00			
SAINT-DENIS-D'ANJOU, Poste		07.35			08.02	12.06			
MIRÉ	06.05	07.45			08.07	12.12		13.30	
CONTIGNÉ	06.10	07.50		08.09	08.12	12.17		13.35	
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Arrivée	06.20	08.00		08.20	08.24	12.30		13.44	
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Départ	06.25		08.27	08.27	08.27		13.10	13.45	17.20
CHAMPIGNÉ	06.35		08.37	08.37	08.37		13.20	13.55	17.35
FENEU, La Croix Beauvais	06.42		08.44	08.44	08.44		13.25	14.00	17.40
FENEU	06.49		08.51	08.51	08.51		13.33	14.05	17.48
CANTENAY, Lotissement Masson	06.56		08.58	08.58	08.58		13.42	14.14	17.59
ANGERS, Place Sémard	07.15		09.24	09.24	09.24		14.07	14.35	18.26

Départ SNCF vers PARIS NANTES	08.09 07.38		09.37 09.33	09.37 09.33	09.37 09.33		14.38	15.37	18.38 18.32
----------------------------------	----------------	--	----------------	----------------	----------------	--	-------	-------	----------------

1 : Desserte de Miré, Contigné, Cherré, existe uniquement les lundis scolaires et jours de rentrée scolaire.

Ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.

ANGERS - FENEU - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - SABLÉ

Jours de circulation	L V	MMe JS	Me	Me	LM JV	Me S	LMM JV	LMM JV	LM JV	S	LMM JV
Renvoi à consulter	2	2									
Circule pendant les vacances scolaires	OUI	OUI	non	non	OUI	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	non	OUI	OUI	OUI

Arrivée SNCF de PARIS NANTES	07.17	07.17			11.34 11.59	11.34 11.59	16.07	17.09	17.09	17.34	18.14
---------------------------------	-------	-------	--	--	----------------	----------------	-------	-------	-------	-------	-------

ANGERS, Place Sémard	07.20	07.20			12.15	12.15	16.25	17.25	17.25	17.45	18.35
CANTENAY, Lotissement Masson	07.41	07.41			12.40	12.40	16.52	17.50	17.50	18.11	18.59
FENEU	07.49	07.49			12.51	12.51	17.00	17.58	17.58	18.18	19.11
FENEU, La Croix Beauvais	07.55	07.55			12.55	12.55	17.05	18.05	18.05	18.22	19.14
CHAMPIGNÉ	08.05	08.05			13.01	13.01	17.11	18.11	18.11	18.28	19.22
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Arrivée	08.20	08.20			13.08	13.08	17.18	18.18	18.18	18.35	19.29
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Départ	08.30		11.40	11.55		13.10	17.21	18.20		18.37	19.31 (1)
CONTIGNÉ	08.45		11.50	12.08		13.20	17.35	18.30		18.45	19.39 (1)
MIRÉ	08.50			12.13		13.25	17.40	18.35		18.49	19.43 (1)
SAINT-DENIS-D'ANJOU, Poste	08.55			12.20			17.46	18.40			
SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE	09.00										
SABLÉ-SUR-SARTHE, SNCF	09.07										
SABLÉ-SUR-SARTHE, Poste	09.17										

1 : Desserte de Cherré, Contigné et Miré les vendredis scolaires.

2 : Desserte du CAT du Joncheray à 8h35.

Ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.

Calendrier des périodes
de fonctionnement
d'Anjoubus pendant
les vacances scolaires.

- TOUSSAINT : du samedi 23 octobre au mercredi 3 novembre 2010 inclus.
- NOËL : du samedi 18 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011 inclus.
- HIVER : du samedi 26 février au dimanche 13 mars 2011 inclus.
- PÂQUES : du samedi 23 avril au dimanche 8 mai 2011 inclus.

(Sous réserve d'éventuelles modifications du calendrier scolaire de l'académie).